

|        |  |  |
|--------|---|---|
| MER 19 | 16<br>---<br>25   | 4<br>---<br>15  |
| JEU 20 | 16<br>---<br>28   | 2<br>---<br>7   |
| VEN 21 | 16<br>---<br>26   | 0<br>---<br>0   |
| SAM 22 | 14<br>---<br>30   | 0<br>---<br>0   |
| DIM 23 | 15<br>---<br>33   | 0<br>---<br>0   |
| LUN 24 | 17<br>---<br>33   | 1<br>---<br>2   |

## Cette semaine

- **Mildiou**
- **Oïdium**
- **Black-rot**
- **Botrytis**
- **Vers de la grappe**
- **Cicadelle verte**
- **Flavescence dorée**
- **Règlementation**

## STADES PHENOLOGIQUES



La véraison progresse lentement mais sûrement. Sur certaines parcelles précoces de Duras et Gamay, on observe des grappes partiellement vérées. Sur d'autres parcelles Duras, Gamay, Loin de l'Oeil, Ondenc, Sauvignon, Syrah..., seuls quelques grains vérés ont été observés. La majorité des parcelles est encore au stade "Fermeture de la grappe". Les parcelles gelées sont au stade "Grains de pois" - "Fermeture de la grappe".

## MILDIU

### Analyse de risque

#### Observation au vignoble :

Peu d'évolution depuis la semaine dernière. On observe sporadiquement quelques sorties supplémentaires, notamment sur grappes sur Mauzac.

#### Modélisation:

La pression est en baisse. Il faut entre 3 et 8mm pour engendrer de nouvelles contaminations de masse.

Sur les parcelles atteintes, il existe un risque de repiquage lorsque les taches sont sporulées quelle que soit la hauteur de pluie. Les grappes sont sensibles au mildiou jusqu'à la véraison.

### Préconisations

Traitez avant les pluies avec :

\* 200g-400g de cuivre métal

Sur les parcelles avec des symptômes sur feuilles, vous pouvez ajouter :

\* *Limocide, huile essentielle d'écorce d'orange, 0,8% (6 applications)*

Attention au lessivage : 20mm.

Attention aux restrictions du nombre d'application par produit commercial.

#### **Attention aux Délais Avant Récolte**

Maintenez la protection sur les plantiers afin de préserver le feuillage.

#### Alternative

Mise en oeuvre de la prophylaxie

### A retenir

3-8 mm suffisent pour de nouvelles contaminations de masse.

## OIDIUM

### Analyse de risque

#### Observation au vignoble :

On note une évolution des symptômes sur des parcelles déjà impactées : la sévérité des attaques augmente. Sur le vignoble, on relève quelques nouvelles sorties sporadiques.

### Préconisations

Sur les parcelles saines, les traitements peuvent être stoppés à l'approche de la véraison. Sur les parcelles avec des symptômes, restez "couverts" jusqu'à la véraison :

\* *Microthiol Spécial Dispers, Sulforix,*

*Citrothiol et autres spécialités, soufre mouillable, 6-8kg/ha (dose conseillée) ou Héliosoufre 3-5L/ha.*

Attention aux restrictions du nombre d'application par produit commercial.

#### Alternatives

Certaines spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

### A retenir

Maintenez la protection sur les parcelles avec symptômes

**BLACK ROT****Analyse de risque****Observations au vignoble :**

Sortie significative de symptômes sur grappes suite aux pluies de fin juin. Les attaques sont plus ou moins graves suivant l'historique de la parcelle et les programmes de traitement. Peu de secteurs semblent épargnés.

Le Black-rot est reconnaissable à la pastille blanche qui apparaît en tout début d'extériorisation de symptômes. Par la suite, des pycnides violettes apparaissent.

**Préconisations**

La période de forte sensibilité est terminée. Des symptômes peuvent encore sortir à cause des pluies de fin juin car nous sommes encore dans le temps d'incubation (parcelles sensibles).

Aucun produit n'est homologué en bio sur le black-rot. Néanmoins de nombreux essais menés dans différents vignobles montrent une efficacité des produits à base de soufre sur ce champignon lorsque les traitements sont appliqués avant les contaminations à une dose allant de 8 à 12 kg/ha.

Rappel, les produits de contact sont lessivés avec 20mm de pluie.

**Alternatives**

Mise en œuvre de la prophylaxie : élimination des sources d'inoculum

**A retenir**

Soyez vigilants jusqu'à la véraison

**BOTRYTIS****Analyse de risque****Observations au vignoble :**

Les foyers sont toujours présents. Certains foyers sont secs mais d'autres non. Les foyers secs peuvent être réactivés au gré des orages.

**Préconisations**

Les traitements antibotrytis sont à réserver aux parcelles très sensibles à la pourriture grise.

**Alternatives**

L'effeuillage (face soleil levant au stade nouaison) et l'éclaircissage sont des méthodes permettant de limiter le développement du Botrytis.

**A retenir**

Privilégiez l'effeuillage

**VERS de la GRAPPE****Analyse de risque****Observations au vignoble :**

Le vol d'eulia a débuté.  
Le vol d'eudémis n'a pas commencé.  
Des perforations sont régulièrement observées. Il faudra être vigilant sur la 3ème génération.

**Le seuil de nuisibilité en fin de G2 : 10 perforations pour 100 grappes.**

**Préconisations**

Pas de traitement à prévoir, changez vos capsules.

Aucun traitement ne se justifie sur Eulia.

**Alternatives**

La confusion est une méthode de biocontrôle.

**A retenir**

Changez les capsules

**CICADELLE VERTE****Analyse de risque****Observations au vignoble :**

Observations des quelques larves.

**Préconisations**

En bio, la cicadelle verte se gère par applications d'argiles dès l'apparition des 1ères larves. En général, les traitements sont positionnés sur la 2ème et/ou 3ème génération.

Surveillez vos parcelles où la cicadelle verte pose problème et si nécessaire, intervenez avec :

\* Sokalciarbo, kaolin, 10kg/ha (4 applications)

\* Argibio, kaolinite, 10kg/ha (produit normé

NFU engrais)

**Alternatives**

Sokalciarbo est une méthode de biocontrôle

**A retenir**

Quelques larves sont observées

**DEPERISSEMENT****Analyse de risque****Observations au vignoble :**

**Flavescence dorée** : piégeage des 1ers adultes en milieu de semaine dernière. Présence de symptômes. Coupez les pieds atteints dès leur détection.

**Maladies du bois** : nombreux symptômes suite aux fortes chaleurs.

**Préconisations**

**Flavescence dorée** : pas de traitement aduicide en bio.

**A retenir**

Arrachage des pieds atteints

**REGLEMENTATION**

L'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime est abrogé et remplacé par celui du 4 mai 2017.

Vous trouverez l'article complet à l'adresse suivante :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034603791&dateTexte=&categorieLien=id>

**Prochain bulletin, le 25 juillet**

**Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement**

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oïdium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Midi-Pyrénées (<http://draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Midi-Pyrénées ([www.mp.chambagri.fr](http://www.mp.chambagri.fr)). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.



La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs  
BP 89 – 81003 ALBI Cedex  
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09  
Email : [accueil@tarn.chambagri.fr](mailto:accueil@tarn.chambagri.fr)  
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL  
[v.vigues@tarn.chambagri.fr](mailto:v.vigues@tarn.chambagri.fr) – 06.61.99.57.86  
[t.massol@tarn.chambagri.fr](mailto:t.massol@tarn.chambagri.fr) – 07.86.17.86.03

